

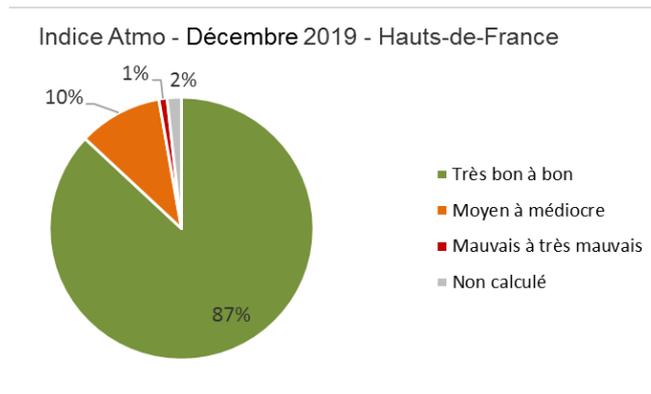
» Décembre 2019

Indices de la qualité de l'air

En décembre, la qualité de l'air en Hauts-de-France **s'est dégradée** par rapport au mois de novembre, passant de **97 % d'indices « très bons à bons » à 87 % en décembre**.

Durant ce mois, **10% des indices ont été « moyens à médiocres »** et 1% des indices de « mauvais à très mauvais » en lien avec les **4 journées d'épisode de pollution** par les particules PM10 (inférieures à 10 µg/m³).

À noter que 2% des indices n'ont pu être calculés, en raison de l'indisponibilité des données des stations (Valenciennes, Arras).



En comparaison avec 2018 à la même période, la qualité de l'air est meilleure cette année. En décembre 2018, 81% des indices étaient « bons à très bons », 18% des indices étaient « moyens à médiocres » et 1% des indices étaient mauvais à très mauvais.

L'indice ATMO se base sur la mesure continue de 4 polluants (dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, ozone, particules PM10), représentatifs de la pollution quotidienne liée au trafic routier, au chauffage, aux activités économiques, etc.



L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum (µg/m ³)*	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	27,1	Mardyck, proximité industrielle	24 décembre à 17h	Valeur limite : 350 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	141,3	Beauvais Aéroport, observation	30 décembre à 18h	Valeur limite : 200 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	97	Arrest, rural	14 décembre à 8h	Objectif à long terme : 120 µg/m ³ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	64,4	Nogent sur Oise, station urbaine	31 décembre	Valeur limite : 50 µg/m ³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	57	Beauvais Aéroport, observation	31 décembre	Recommandation de l'OMS : 25 µg/m ³ en moyenne journalière

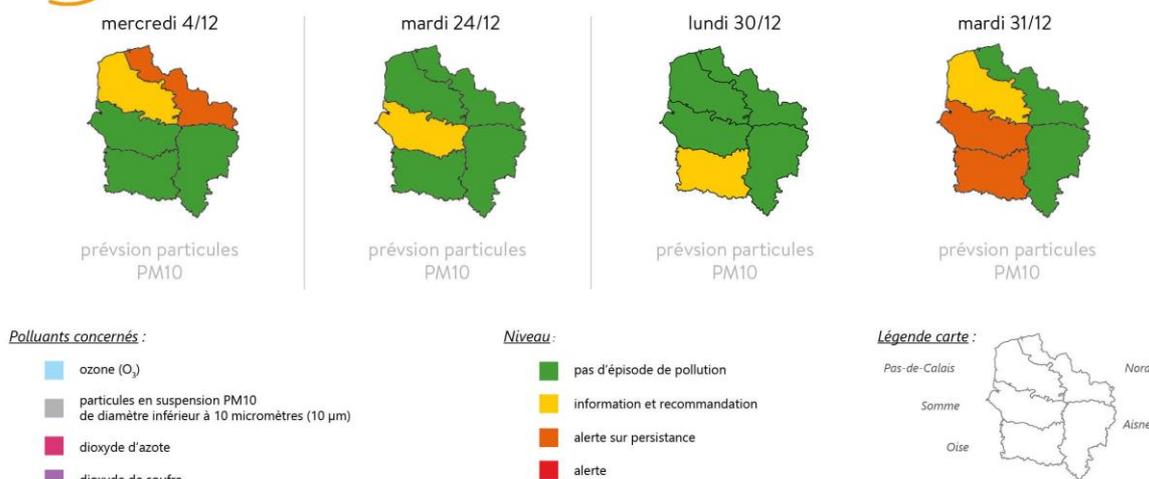
*µg/m³ : microgramme (1.10⁻⁶ g) par mètre cube

**fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

Épisodes de pollution de l'air

2019 Épisodes de pollution dans les Hauts-de-France



Trois épisodes de pollution par les particules ont été enregistrés en décembre, le 4, le 24 et les lundi 30 et mardi 31 décembre. L'épisode de la fin d'année s'inscrit dans une large échelle sur le territoire national et trouve son origine dans la hausse des émissions du secteur résidentiel, notamment liées au chauffage au bois, combinée à des conditions météorologiques peu dispersives.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lorsqu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour-même ou le lendemain.

Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont :

Les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)